

Programme de formation SST

Ce programme reprend le contenu de la formation SST et intègre les évolutions du Manuel du Formateur SST (INRS, janvier 2024).

Objectif général

À l'issue de la formation, le SST doit être capable :

- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la victime ;
- de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Durée et prérequis

Formation initiale : 14 heures réparties sur 2 jours (possibilité en journées ou demi-journées non consécutives).

Aucun prérequis n'est exigé pour la formation initiale.

Domaines de compétences

Deux domaines de compétences :

1. Intervenir face à une situation d'accident du travail (avec utilisation du Plan d'Intervention SST)
2. Contribuer à la prévention des risques professionnels (avec utilisation du Plan d'Actions Prévention SST)

Programme de la formation

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST (Code pénal, Code du travail, Code civil)
 - Délimiter son champ d'intervention
2. Protéger de façon adaptée
 - Mise en œuvre des mesures de protection
 - Identifier les dangers persistants
 - Supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime
3. Examiner la victime
 - Rechercher, dans un ordre déterminé
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser

4. Garantir une alerte
 - Définir les éléments du message
 - Identifier qui alerter
 - Faire alerter ou alerter soi-même

5. Secourir
 - Choisir et réaliser l'action appropriée en fonction du résultat à atteindre
 - Réaliser les gestes adaptés
 - Surveiller l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge par les secours

6. Situer son rôle dans la prévention de l'entreprise
 - Comprendre les enjeux
 - Identifier les acteurs de la prévention
 - Se positionner comme acteur de la prévention

7. Caractériser les risques professionnels
 - Utiliser les outils d'analyse
 - Identifier un danger, une situation dangereuse, les personnes exposées
 - Notion de danger grave et imminent, droit de retrait

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels
 - Supprimer ou réduire les risques
 - Transmettre les informations aux acteurs de la prévention
 - Proposer des pistes d'amélioration

Méthodes pédagogiques

L'apprentissage de la formation se fera avec des phases d'interrogations et d'explications, et des démonstrations commentées, justifiées et en temps réel faites par le formateur et les stagiaires. La formation sera assurée par un formateur titulaire du certificat de formateur à jour.

Certification

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux 2 épreuves certificatives (mises en situations et cas pratiques) dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Epreuve n°1 : Intervention des secours. Le candidat doit intervenir sur une situation d'accident du travail simulée

Epreuve n°2 : Prévention des risques professionnels : à partir d'une situation de travail proposée, le candidat doit identifier les dangers et risques, proposer des mesures de

prévention, participer à la démarche de prévention de l'entreprise et transmettre les informations utiles à l'employeur.

Validité : 2 ans, renouvelable par un MAC de 7h. En cas d'expiration, possibilité de MAC si le délai n'excède pas 8 mois, sinon une nouvelle formation initiale est recommandée.

Inscription et tarifs

L'inscription peut se faire par mail à l'adresse : administratif@prpro.fr ou par téléphone au 06.88.88.25.30. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour la mise en œuvre des formations en intra et 3 semaines en inter.

Tarifs : 185€ HT par candidat pour une session dans nos locaux et 1450€ HT pour une session de 10 candidats maximum chez le client.

Lieu et accessibilité

La formation peut être dispensée dans 3 lieux distincts :

- Au centre de formation : 15 Rue du Béal 38400 Saint Martin d'Hères
- Chez le client, pour cela :
 - Le lieu doit se trouver en région Auvergne Rhône Alpes
 - Un espace doit être alloué par le client pour la formation, cet espace doit être assez grand pour accueillir les stagiaires, ne doit pas être insalubre, doit contenir des tables ou bureaux et des chaises pour les stagiaires.
 - La demande doit être faite sur la convention de formation dans l'intitulé « Lieu de Formation ». Si aucune demande n'est faite nous programmerons la formation dans nos locaux.
- Dans un espace accessible à tous sous certaines conditions. La demande doit être faite sur la convention dans l'intitulé « Lieu de Formation ». Si aucune demande n'est faite nous programmerons la formation dans nos locaux.
- Des frais de déplacement seront appliqués

En cas de handicap : Contacter notre référent au 06.88.88.25.30 pour envisager les adaptations possibles.